

personnes. Cette approche consiste notamment à aider les pays en voie de développement à recourir aux pratiques optimales afin de mieux tirer parti de leurs dépenses sociales et d'en faire bénéficier leurs citoyens les plus vulnérables.

En plus d'encourager et de faciliter l'adoption de codes d'éthique volontaires par les entreprises canadiennes, le gouvernement participe également à l'examen des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, adoptés par l'OCDE en 1977, afin qu'ils correspondent de plus près à la conception qu'on se fait aujourd'hui des liens entre les questions sociales et économiques, y compris dans le domaine des droits de la personne.

Commerce et développement (recommandations 6, 41, 42, 44 et 45)

Le gouvernement appuie les recommandations 41 et 42. La pleine participation de tous les pays au système multilatéral est le seul moyen de garantir la réalisation des objectifs de croissance et de développement durable à l'échelle mondiale. Le gouvernement étudie les moyens de favoriser la participation constructive des pays en développement, surtout les moins avancés, aux négociations prochaines. Ces moyens consisteraient notamment à fournir un appui à la formation pertinente, à encourager les institutions multilatérales à fournir aide et conseils aux pays en développement, à adopter une meilleure formule pour les mesures de traitement spécial et différencié, et à appuyer les efforts des pays en développement en vue de mettre en œuvre et de respecter leurs engagements dans le cadre de l'OMC. L'élargissement des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique liée au commerce sera un aspect important de la coopération internationale dans ce domaine. À l'OMC, le Canada a récemment coparrainé une proposition visant à faire de l'assistance technique liée au commerce un poste du budget de l'OMC auquel seraient affectés des crédits annuels.

Le Canada participe à un certain nombre d'initiatives visant à aider les pays en développement à mieux s'intégrer au système commercial mondial. L'assistance offerte par le Canada comprend des programmes d'information sur l'OMC et sur le régime commercial multilatéral, des mesures d'encouragement à l'exportation et au renforcement des capacités, et un programme visant à établir des concordances entre les